



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

**PROFITER D'UNE CRISE DE GESTION POUR DEVENIR DE
MEILLEURS GESTIONNAIRES DE CRISE :
L'ÉPIZOOTIE DE GRIPPE AVIAIRE
DE 2004 EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE
L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE**

**PAUL STECKLE, député
Président**

Avril 2005

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

**PROFITER D'UNE CRISE DE GESTION POUR DEVENIR
DE MEILLEURS GESTIONNAIRES DE CRISE :
L'ÉPIZOOTIE DE GRIPPE AVIAIRE
DE 2004 EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE
L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE**

**PAUL STECKLE, député
Président**

Avril 2005

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

PRÉSIDENT

Paul Steckle, député

Huron — Bruce, Ontario

VICE-PRÉSIDENTS

Denise Poirier-Rivard, députée

Châteauguay — Saint-Constant, Québec

Gerry Ritz, député

Battlefords — Lloydminster, Saskatchewan

MEMBRES

David L. Anderson, député

Cypress Hills — Grasslands, Saskatchewan

Charlie Angus, député

Timmins — Baie James, Ontario

James Bezan, député

Selkirk — Interlake, Manitoba

L'hon. Claude Drouin, député

Beauce, Québec

L'hon. Wayne Easter, député

Malpeque, Île-du-Prince-Édouard

Roger Gaudet, député

Montcalm, Québec

L'hon. David Kilgour, député

Edmonton — Mill Woods — Beaumont, Alberta

Larry Miller, député

Bruce — Grey — Owen Sound, Ontario

Rose-Marie Ur, députée

Lambton — Kent — Middlesex, Ontario

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Peter Julian, député

Burnaby — New Westminster, Colombie-Britannique

Rob Merrifield, député

Yellowhead, Alberta

Louis Plamondon, député

Bas-Richelieu — Nicolet — Bécancour, Québec

Randy White, député

Abbotsford, Colombie-Britannique

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Bibiane Ouellette

SERVICE D'INFORMATION ET DE RECHERCHE PARLEMENTAIRE BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Jean-Denis Fréchette, analyste principal

Frédéric Forge, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité a entrepris une étude sur la grippe aviaire. Après avoir entendu les témoignages, le Comité a convenu de présenter le rapport suivant à la Chambre :

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT	ix
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	xiii
INTRODUCTION.....	1
LE LEADERSHIP	2
A. Contexte	2
B. Le leadership nécessite une préparation.....	3
C. La préparation nécessite des exercices	7
COMMUNICATION ET CONSULTATION.....	9
A. Optique générale	9
B. Collaboration à la mise sur pied d'un réseau de laboratoires au Canada.....	11
C. Allégations de traitement cruel des volailles	13
INCIDENCES ÉCONOMIQUES	15
A. Survol	15
1. Effets directs.....	15
2. Effets secondaires	15
3. Pertes uniques.....	15
B. Examen de l'indemnisation en vertu de la <i>Loi sur la santé des animaux</i>	16
C. Abattage préventif	17
CONCLUSION	18
ANNEXE 1 — CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS — ÉPIZOOTIE DE GRIPPE AVIAIRE	19
ANNEXE 2 — RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU FORUM DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA VOLAILLE	25
ANNEXE 3 — RECOMMANDATIONS COMPLÈTES ET RÉPONSES DE L'ACIA	29

ANNEXE 4 — LISTE DES NOMS DES PARTICIPANTS AU RAPPORT DE L'ACIA ...	35
ANNEXE 5 — INTERVENANTS AUX AUDIENCES INFORMELLES DU COMITÉ À ABBOTSFORD (C.-B.)	49
ANNEXE 6— LISTE DES TÉMOINS	53
PROCÈS-VERBAL.....	57

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

Pour des raisons sanitaires, il ne convenait pas que le Comité permanent se rende en Colombie-Britannique durant l'épidémie de grippe aviaire qui a frappé la vallée du Fraser en février 2004. Le mois suivant, il a toutefois tenu une séance d'information à Ottawa où il a été décidé d'effectuer un voyage d'étude dans la région. Lors de la séance du 14 octobre 2004, après que le Comité permanent eut repris ses activités au début de la 38^e législature, les membres ont convenu à l'unanimité de se rendre en Colombie-Britannique.

Le Comité permanent a donc tenu des audiences à Abbotsford, les 18 et 19 janvier 2005, sur la désastreuse épidémie de grippe aviaire (voir l'annexe 1 pour la chronologie des événements). Plus de 35 individus, associations agricoles et fonctionnaires fédéraux et provinciaux ont alors comparu devant le Comité permanent.

Ce voyage d'étude a permis de fournir une tribune publique aux intervenants pour discuter des leçons à tirer de cette épidémie. Certains analystes considèrent que cette dernière pourrait bien être un signe avant-coureur d'une épidémie encore plus grave pouvant avoir des répercussions sur toute la planète. Le Comité permanent croit donc qu'il est impératif que les leçons tirées de cette expérience soient bien comprises et donnent lieu à des mesures de suivi plutôt que d'être simplement compilées dans une autre étude bureaucratique. Ces leçons devraient permettre d'adopter un meilleur système de gestion des crises zoonosaires au niveau fédéral, étant donné en particulier que l'intégration de plus en plus poussée des politiques sur la santé animale et sur la santé humaine exige un renouvellement de la planification des mesures d'urgence. L'épidémie de grippe aviaire survenue en Colombie-Britannique peut être considérée comme un avertissement : de nouvelles mesures sérieuses doivent être prises en prévision de la « prochaine fois ».

Le Comité permanent est heureux de présenter dans les premières pages de ce rapport certains commentaires formulés par divers intervenants durant les audiences qu'il a tenues à Abbotsford :

L'épidémie a constitué un apprentissage pour le Canada – pourquoi l'industrie de la C.-B. devrait-elle assumer le plus gros des frais liés à la gestion de cette situation inédite? Il est à espérer que les leçons tirées de cette expérience et les changements apportés dans la gestion des situations d'urgence empêcheront une telle situation de se reproduire! Nous croyons que les coûts liés à cet apprentissage devraient être assumés par l'ensemble du pays.

M. Garnet Etsell, président
B.C. Turkey Producers Association
Audiences du Comité permanent de l'agriculture et
de l'agroalimentaire sur la grippe aviaire
Abbotsford, C.-B.
(dorénavant les « Audiences »)
18 janvier 2005

Les éleveurs artisanaux sont d'avis que l'éclosion de grippe aviaire et la mutation subséquente du virus d'une souche faiblement pathogène à une souche hautement pathogène constituent un problème de l'industrie commerciale qui peut avoir ensuite entraîner la contamination d'un seul élevage artisanal avoisinant. En d'autres mots, nous croyons que les élevages artisanaux n'ont jamais été aux prises avec ce problème, mais qu'on les a inclus dans une solution qui était inappropriée.

Barbara Fischer
Au nom du Committee of
the Backyard Farmers Association
Audiences, 18 janvier 2005

L'État a tout intérêt à veiller à une bonne gestion de la grippe aviaire puisque les autorités responsables de la santé animale et humaine de toute la planète reconnaissent qu'il faut s'attaquer à ce problème. Nous croyons que l'une des mesures que le Canada pourrait prendre est de s'assurer de mettre de côté des fonds suffisants pour indemniser les éleveurs à la suite des pertes d'oiseaux et d'exploitation de manière à ce que rien n'empêche un abattage préventif, chirurgical et rapide.

Tim Lambert, Directeur exécutif
Office canadien de commercialisation des oeufs
Présentation au Comité permanent de l'agriculture
et de l'agroalimentaire de la Chambre des
communes
Abbotsford, C.-B.
18 janvier 2005

Au début, le dossier n'a pas été géré comme s'il s'agissait d'une situation d'urgence.

Don Beer, Chef des pompiers
Audiences, 18 janvier 2005

Le nettoyage et la désinfection des installations pour répondre aux exigences de l'ACIA ont constitué une tâche colossale qui a été menée aux frais des éleveurs et ces coûts n'ont pas donné lieu à une indemnisation.

Derek Janzen, Président
BC Egg Producers Association
Audiences, 18 janvier 2005

Certains des stocks reproducteurs qui ont été éliminés sont irremplaçables.

Rob Donaldson
Bradner Farms
Audiences, 18 janvier 2005

En ce qui touche à l'OIE et à l'Union européenne, (...) je regarde notre épidémie et je dois absolument féliciter l'ACIA pour avoir été en mesure de réaliser cela en 90 jours et avoir empêché l'épidémie de déborder de la vallée. Mais je veux que vous sachiez que l'ACIA peut uniquement déclarer victoire en raison de deux événements clés. Le 1^{er} avril, 20 fermes étaient atteintes. On avait débordé de la zone à haut risque, l'épidémie était hors de contrôle. La déclaration d'une (pause)... provinciale, la mise sur pied d'une équipe d'urgence provinciale a totalement changé la donne. Nous pouvions finalement compter sur un groupe qui savait comment gérer ces éclosions ou ce genre d'urgences, et ils ont commencé à la faire reculer. Mais je veux vous dire qu'on a réussi à contenir l'épidémie en raison de l'implication et de la détermination de l'industrie de la volaille. Cette dernière a présenté un plan à l'ACIA. On a réussi à contenir l'épidémie grâce aux efforts qu'elle a déployés pour nettoyer les installations et se débarrasser des oiseaux atteints de manière à empêcher la grippe de se répandre; c'est pour cette raison qu'on a réussi à la contenir et je veux déclarer publiquement que c'est cette industrie qui a renversé la situation.

Dr Victoria Bowes
Audiences, 19 janvier 2005

S'il y a une autre épidémie? Il faudrait décréter un isolement total — aucun mouvement d'oiseaux ou de fumier. Il faut prévoir une indemnisation afin de permettre la prise de mesures radicales.

Bruce Arabsky, Pollon Group
Au nom de la Primary Poultry
Processors Association of BC
Audiences, 19 janvier 2005

Il est ridicule que la maladie n'ait pas été contenue dans les plaines de Matsqui. Je répète que cela est attribuable à la procrastination et à un manque de jugement. Nous avons perdu énormément de temps à attendre les décisions d'Ottawa et la plupart du temps, le personnel local de l'ACIA ne savait pas comment interpréter ces décisions.

Dr Neil Ambrose, D.M.V.
Audiences, 19 janvier 2005

Le rapport qui suit reprend ces suggestions concrètes et beaucoup d'autres dans le but de préparer le Canada à gérer plus efficacement les prochaines crises zoosanitaires.

Paul Steckle
Président
Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

Qu'une commission d'enquête indépendante soit instituée avec le mandat d'enquêter sur l'épizootie de grippe aviaire de 2004 survenue en Colombie-Britannique. Afin de prévenir la réapparition d'épizooties, cette commission doit examiner l'efficacité et la mise en œuvre des stratégies d'urgence se rapportant aux zoonoses, qui ont été employées en Colombie-Britannique.

RECOMMANDATION 2

Que la vérificatrice générale du Canada conduise une vérification de l'efficacité des diverses stratégies de planification des mesures d'urgence relatives aux maladies animales en étudiant tout d'abord l'épizootie de grippe aviaire survenue en Colombie-Britannique en 2004 et en mettant particulièrement l'accent sur les stratégies liées aux zoonoses.

RECOMMANDATION 3

Que l'Agence canadienne d'inspection des aliments établisse une « équipe spéciale d'intervention pour les maladies animales », composée d'experts provinciaux, locaux et de l'ACIA, qui pourrait être rapidement déployée avec l'équipement approprié, et qui serait chargée de superviser des exercices réguliers concernant les plans et procédures d'intervention d'urgence.

RECOMMANDATION 4

Que l'Agence canadienne d'inspection des aliments soit tenue de présenter une analyse coûts-avantages avant la fin de l'année 2005, sur la nécessité d'augmenter le nombre d'installations de confinement de niveau 3 au Canada.

RECOMMANDATION 5

Que l'Agence canadienne d'inspection des aliments veille à ce que ses techniques d'euthanasie respectent les pratiques humanitaires exemplaires internationalement acceptées et à ce que son personnel s'entraîne afin de demeurer apte à appliquer ces techniques.

RECOMMANDATION 6

Que lors de l'examen du programme actuel d'indemnisation en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*, l'Agence canadienne d'inspection des aliments assure l'équité et la conformité entre tous les types de production. Afin de reconnaître la valeur intrinsèque du matériel génétique si important pour certaines industries, il faut prévoir davantage de souplesse en matière d'indemnisation. En consultation avec l'industrie concernée, l'Agence devrait également songer à une façon d'offrir une indemnisation équitable pour le manque à gagner et pour les pertes uniques.

RECOMMANDATION 7

Que toute recommandation ou mesure de l'industrie visant l'abattage préventif afin de limiter le risque de propagation d'une épizootie soit présentée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui, en consultation avec les provinces et les industries affectées, devra être proactive et endosser la responsabilité d'autoriser et de veiller à la mise en œuvre de tout type d'abattage sélectif.

INTRODUCTION

Dans le but d'assurer le suivi de l'épizootie de grippe aviaire survenue en février 2004 dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de cette province (BCMAFF), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et l'industrie de la volaille de la Colombie-Britannique ont décidé d'organiser un forum intitulé « Avian Influenza — Lessons Learned and Moving Forward ». Les 27 et 28 octobre 2004, plus de 180 personnes ont donc participé à ce forum de l'industrie canadienne de la volaille tenu à Abbotsford, en C.-B. Elles ont discuté de leurs expériences et formulé des recommandations dans quatre domaines précis, le rapport entre la santé animale et la santé humaine; la biosécurité; l'amélioration de la gestion des situations d'urgence; et le redressement économique de l'industrie et de la collectivité. Le rapport sur ce forum a été déposé en décembre 2004 (voir la liste des recommandations à l'annexe 2).

Ce rapport exhaustif produit par l'industrie et ses recommandations ont permis de mettre en place de nouvelles mesures et politiques destinées à améliorer la gestion d'épizooties qui pourraient éventuellement survenir au Canada. Ce rapport a également servi de document de référence pour les témoins qui ont comparu devant le Comité permanent les 18 et 19 janvier 2005. En établissant des liens entre leurs propres expériences et l'information contenue dans le rapport sur ce forum, les témoins ont été en mesure de présenter au Comité permanent des opinions éclairées misant à la fois sur leur spontanéité personnelle et sur les avantages d'un certain recul permettant de voir le problème dans un contexte plus global.

Dès les premières heures des audiences, il est apparu évident que deux thèmes principaux domineraient les discussions. Une forte majorité des témoins soulevaient ces thèmes à l'égard du rôle joué par l'ACIA durant l'épizootie de grippe aviaire :

- **Le leadership** (ou l'absence de leadership)
- **Les communications** (ou l'absence de communications)

Il était également évident que les témoins comprenaient clairement que le Comité permanent, qui a le mandat et les pouvoirs voulus pour étudier et faire rapport sur toutes les questions liées au mandat, à la gestion et à l'exploitation des organisations fédérales s'occupant d'agriculture et d'agroalimentaire, constituait la tribune appropriée pour poursuivre la discussion sur le rôle et la démarche de l'ACIA tout au long de l'épizootie.

Si prendre du recul permet de se faire une meilleure idée de la situation, cela donne aussi plus de temps aux critiques pour identifier une cible. Pour diverses raisons l'ACIA est devenue la cible de ces critiques. De nombreux témoins ont ainsi fait part au Comité permanent — parfois de manière viscérale — de ce qu'ils considéraient comme des erreurs de gestion commises durant la crise. Pour certains, la gestion de cette crise s'est transformée en une crise de gestion. Déjà sous les feux de l'actualité, l'ACIA a exacerbé le débat en publiant le 17 janvier 2005 — la veille du début des audiences du Comité permanent à Abbotsford — un rapport intitulé *Analyse des leçons tirées : Réaction de l'ACIA à l'écllosion de grippe aviaire en 2004 en Colombie-Britannique*¹. Ce rapport contient une série d'engagements visant à répondre à la fois aux conclusions d'un examen interne mené par l'ACIA et à celles du Forum de l'industrie canadienne de la volaille tenu en octobre 2004. Il contient aussi un nouveau plan d'action complet en vue de l'amélioration de sa stratégie sur les mesures d'urgence. Le moment choisi pour sa divulgation a toutefois porté grandement ombrage à son contenu.

Le présent rapport ne vise pas à examiner les aspects scientifiques de cette épizootie ou la liste complète de « ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné ». Il se concentre plutôt sur les questions les plus délicates sur le plan politique. Par conséquent, les recommandations portent principalement sur les deux thèmes les plus souvent mentionnés par les témoins durant les audiences du Comité permanent.

LE LEADERSHIP

A. Contexte

Les questions concernant le leadership qui ont été soulevées durant les audiences du Comité permanent étaient étroitement liées aux compétences — fédérales, provinciales et locales — et aux relations entre les fonctionnaires relevant de ces diverses sphères de compétence.

Même s'il était reconnu que l'ACIA, en vertu de ses pouvoirs légaux, de son mandat scientifique et de ses responsabilités internationales, était autorisée à prendre la direction des opérations et, comme on l'a mentionné dans l'*Analyse des leçons tirées* de l'ACIA, que « le président de l'ACIA avait la responsabilité ultime de la lutte menée par l'Agence contre l'écllosion », plusieurs témoins étaient d'avis qu'une telle crise ne devrait pas être gérée à partir d'Ottawa. Cette centralisation des décisions est devenue un thème dominant durant les audiences.

¹ Ce rapport est daté du 10 janvier 2005, mais il a été rendu public une semaine plus tard, en même temps qu'un communiqué daté du 17 janvier 2005.

B. Le leadership nécessite une préparation

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la Colombie-Britannique, John van Dongen, a décrit l'épizootie de grippe aviaire de 2004 comme un « incendie de forêt dans la vallée du Fraser ». Le Canada n'avait jamais eu à réagir à une éclosion de maladie animale exotique (c.-à-d. à une maladie qui n'est pas présente ici au Canada) d'une telle envergure depuis l'épizootie de fièvre aphteuse de 1952.

Les plans d'intervention fédéraux-provinciaux dans le domaine zoosanitaire étaient devenus désuets en 2004 et certains témoins croyaient que cette situation était attribuable à un manque de leadership au fil des ans. Dans un univers où les politiques sur la santé publique et sur la santé animale sont étroitement liées, les autorités publiques doivent toujours être prêtes à réagir rapidement à des maladies animales.

L'une des leçons tirées de cette expérience est nettement « qu'une préparation et une réaction efficaces aux éclosions de maladies animales exotiques doivent être considérées comme une responsabilité partagée au Canada² ». Pour déceler et éradiquer une maladie, indemniser les victimes de son éclosion et faciliter un retour rapide à la normale, il faut une collaboration étroite entre tous les ordres de gouvernement, entre les autorités agricoles et sanitaires, ainsi qu'entre l'industrie et les gouvernements. La surveillance et la mise à jour régulières des plans fédéraux-provinciaux, comme le plan d'aide à l'éradication des maladies animales exotiques de la Colombie-Britannique (le PAEMAE mieux connu sous FADES ou Foreign Animal Disease Eradication Support), sont absolument nécessaires pour s'assurer que le partage des responsabilités est bien compris et respecté. La gestion d'une crise comme l'épizootie de grippe aviaire constitue un défi majeur et nécessite la prise de mesures décisives de la part de chaque intervenant; il ne faudrait pas perdre de temps et d'énergie en raison d'incertitudes concernant le partage des compétences.

Qu'il s'agisse de réagir aux éclosions de maladies, d'améliorer les normes de biosécurité et leur application, ou encore de fournir une aide en vue de la reprise des activités économiques, il nous faut renforcer nos partenariats, clarifier les mandats et responsabilités de chacun et attribuer des ressources correspondant aux objectifs.

Rory McAlpine, sous-ministre
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation
et des Pêches de la Colombie-Britannique
Audiences, 18 janvier 2005

² Rory McAlpine, sous-ministre, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la Colombie-Britannique, audiences du 18 janvier 2005.

Les groupes de discussion et les intervenants qui ont participé à la préparation de l'*Analyse des leçons tirées* de l'ACIA³ ont indiqué qu'un leadership efficace s'était manifesté à de multiples échelons de l'organisation puisque les décisions prises par l'ACIA relativement à la gestion des risques ont été soutenues par l'industrie⁴. Toutefois, pour assurer un leadership dans la gestion des risques, il faut non seulement prendre les bonnes décisions durant une crise, mais il faut aussi, sinon davantage, faire preuve de vision et être bien préparé. La question qu'il faut se poser est donc la suivante : si l'ACIA devait prendre la direction des opérations, pourquoi par exemple le plan d'aide à l'éradication des maladies animales exotiques (PAEMAE) n'avait-il pas été mis à jour? Les audiences n'ont pas permis de répondre clairement à cette question. Le leadership demeure toutefois une responsabilité partagée et on peut présumer que les deux ordres de gouvernement et, dans une moindre mesure, l'industrie, devraient assumer une partie du blâme. C'est d'ailleurs un peu aussi l'opinion de l'ACIA :

On a critiqué récemment notre gestion de cet incident. Je ne nie pas qu'il y ait eu des lacunes, dont certaines à l'Agence. Comme je l'ai dit à Abbotsford, tous ceux qui ont eu un rôle à jouer auraient pu être mieux préparés.

Richard Fadden, président
Agence canadienne d'inspection
des aliments
Comité permanent de l'agriculture
et de l'agroalimentaire
Réunion no 21 — 15:35
1^{re} session, 38^e législature
Ottawa, 8 février 2005

Dans l'*Analyse des leçons tirées*, l'ACIA a examiné certains aspects spécifiques du leadership : la gouvernance, les ententes de collaboration, la prise de décisions et la reddition de comptes, soit exactement les mêmes aspects que ceux qui ont été mentionnés par les témoins entendus par le Comité permanent. De plus, l'extrait suivant du rapport de l'ACIA, qui est basé sur les commentaires formulés par les participants aux groupes de discussion, reprend aussi en partie les préoccupations et irritants décrits par les témoins :

Selon de nombreux participants, la prise de décisions aurait pu être davantage localisée, et le fait que certaines décisions stratégiques devaient être prises par le Groupe de la direction sur l'IA de l'ACIA, à l'administration centrale, a ralenti indûment la prise de décisions. D'autres ont reconnu que l'éclosion de la grippe aviaire devait nécessairement être gérée comme une situation d'urgence nationale en raison de ses répercussions stratégiques, nationales et internationales, qui dépassaient les frontières de la Colombie-Britannique. Dans l'ensemble, on estime que les paramètres selon lesquels les décisions doivent être prises à l'échelle locale (d'un point

³ Pour une liste complète des participants, le lecteur peut consulter l'annexe 4.

⁴ Agence canadienne d'inspection des aliments, *Analyse des leçons tirées : Réaction de l'ACIA à l'éclosion de grippe aviaire en 2004 en Colombie-Britannique*, Ottawa, le 10 janvier 2005, p. 3.

de vue tactique) plutôt qu'à l'échelle nationale (d'un point de vue stratégique) peuvent être mieux définis. En raison de ce manque de précision, il est possible que certaines décisions opérationnelles aient dû être prises à l'échelle nationale plutôt que locale⁵.

L'Analyse des leçons tirées de l'ACIA contenait trois recommandations concernant le leadership auxquelles l'Agence a d'ailleurs répondu.

- La première recommandation concerne l'examen des protocoles associés au déclenchement des activités des équipes d'intervention d'urgence locales, régionales et nationale, ainsi que les rôles, les responsabilités et la reddition de comptes en matière de prise de décisions à chaque échelon. L'ACIA est en train d'examiner les diverses mesures d'urgence qui seraient prises afin de garantir une approche uniforme à l'échelle nationale, et elle a invité Sécurité publique et Protection civile Canada à participer à ce processus d'examen. Selon l'ACIA, des procédures et protocoles d'intervention d'urgence à jour devraient être recommandés au printemps 2005.
- La deuxième recommandation concerne la conclusion d'ententes de collaboration avec Santé Canada et avec la nouvelle Agence de santé publique du Canada (ASPC) afin d'augmenter la capacité du gouvernement fédéral de réagir aux éclosions de zoonoses⁶. Dans sa réponse, l'ACIA mentionnait avoir entamé des discussions avec Santé Canada et l'ASPC pour élaborer un cadre à jour sur les rôles et responsabilités et un protocole d'entente sur la façon de réagir aux éclosions de zoonose, y compris des protocoles de liaison avec les organismes de santé provinciaux. Ce cadre et le protocole d'entente seront prêts d'ici décembre 2005.
- Enfin, la troisième recommandation concerne l'élaboration dans toutes les provinces de plans d'aide à l'éradication des maladies animales exotiques (PAEMAE), plans qui devraient faire l'objet d'exercices continuels. L'ACIA s'est engagée à négocier et à conclure des ententes à ce sujet avec toutes les provinces et territoires, et tous ces plans prévoient obligatoirement un calendrier d'exercices.

⁵ *Ibid.*, p. 12.

⁶ Les zoonoses sont les maladies qui se transmettent des animaux à l'homme.

Ces recommandations sur le leadership et les réponses de l'ACIA constituent certainement un pas dans la bonne direction. Malheureusement, elles sont perçues comme venant trop tard pour les producteurs de volaille et les résidents de la vallée du Fraser. Il est certain que des erreurs ont été commises en raison d'un certain manque de leadership durant l'épizootie de grippe aviaire qui a frappé la Colombie-Britannique en 2004. Le Comité permanent espère que les leçons tirées de cette expérience nous aideront à éviter des erreurs similaires à l'avenir puisqu'il est presque certain que l'on puisse assister à d'autres épizooties animales dans le futur. La principale leçon qu'ont tirée les résidents de la vallée du Fraser est que la bonne gestion d'une épizootie de grippe aviaire ou d'une autre zoonose constitue une question de santé et de sécurité publiques et qu'il faut donc que les autorités publiques réagissent convenablement. Cette prise de conscience a incité de nombreux témoins entendus lors de nos audiences à demander la tenue d'une enquête indépendante sur les erreurs de gestion commises lors de l'épizootie de grippe aviaire de 2004. Étant donné les liens étroits qui existent entre les maladies humaines et animales, et la forte probabilité d'autres épizooties, le Comité permanent appuie cette demande et recommande donc ce qui suit :

RECOMMANDATION 1

Qu'une commission d'enquête indépendante soit instituée avec le mandat d'enquêter sur l'épizootie de grippe aviaire de 2004 survenue en Colombie-Britannique. Afin de prévenir la réapparition d'épizooties, cette commission doit examiner l'efficacité et la mise en œuvre des stratégies d'urgence se rapportant aux zoonoses, qui ont été employées en Colombie-Britannique.

De plus, comme il est important de se préoccuper de l'avenir et de développer des principes directeurs pour le gouvernement, le Comité permanent recommande:

RECOMMANDATION 2

Que la vérificatrice générale du Canada conduise une vérification de l'efficacité des diverses stratégies de planification des mesures d'urgence relatives aux maladies animales en étudiant tout d'abord l'épizootie de grippe aviaire survenue en Colombie-Britannique en 2004 et en mettant particulièrement l'accent sur les stratégies liées aux zoonoses.

C. La préparation nécessite des exercices

Les participants ont souligné qu'il faut adopter une stratégie de collaboration pour la gestion des situations d'urgence, que les PAEMAE doivent être repensés et qu'il faut tenir continuellement des exercices.

Rapport du Forum de l'industrie canadienne de la volaille, *Avian Influenza — Lessons Learned and Moving Forward*, décembre 2004, p. 37

Une autre lacune évidente observée durant l'épizootie de grippe aviaire est que certains plans qui ont dû être utilisés n'avaient jamais été mis à l'essai. L'ACIA et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont mis en œuvre les plans d'urgence existants au début de l'épizootie en se servant surtout du PAEMAE de la province pour guider les opérations.

De nombreux témoins ont fait part d'une longue liste de situations qui montraient un manque général de préparation au cours des premiers jours — es plus cruciaux — de l'éclosion de l'épizootie. Par exemple, les décisions n'étaient pas toujours fondées sur des données scientifiques; les carcasses infectées ont été placées dans un grand mélangeur d'aliments pour animaux qui ne convenait pas pour un si grand nombre d'oiseaux; des carcasses infectées ont été transportées sur une voie publique et dans des contenants non scellés; on a souvent tardé à réagir, ce qui a aggravé une situation qui était déjà urgente; de nombreux véhicules ont quitté la zone à risque élevé sans qu'on ait désinfecté leurs roues. Il a aussi été mentionné qu'on avait choisi un gaz, le dioxyde de carbone (CO₂), pour euthanasier le premier élevage, mais qu'une machine mobile à percussion électrique qui est normalement utilisée pour euthanasier des poules pondeuses commerciales a été employée pour le second élevage. Selon certains observateurs, ce fait démontre que l'ACIA mettait à l'essai d'autres méthodes d'euthanasie, et ils considéraient donc ce changement comme un autre signe d'un manque de préparation.

La grande majorité des témoins qui ont comparu devant le Comité permanent — dont plusieurs avaient pu prendre connaissance personnellement de ces activités discutables — ont déclaré que le début de l'épizootie avait été marqué par une série de décisions qui ont révélé que les plans d'urgence n'avaient pas fait l'objet d'exercices depuis un bon moment ou n'avaient même jamais fait l'objet d'exercices.

Malgré un dépistage rapide du VGA par le laboratoire du BCFF-AHC, les frontières géographiques naturelles (la ferme de référence était bordée par une montagne et par le fleuve Fraser sur deux côtés) et la possibilité de mettre les animaux infectés en quarantaine sur les fermes mêmes, les auteurs croient que le bioconfinement n'a pas pu être réalisé parce que de grandes quantités du virus ont été libérées dans l'environnement en raison des méthodes d'abattage utilisées et parce qu'on a attendu la confirmation

du laboratoire pour dépeupler les fermes soupçonnées d'être infectées. À la suite de ces observations, les méthodes de dépeuplement utilisées durant l'éclosion d'une maladie fortement infectieuse comme la grippe aviaire hautement pathogène ne doivent pas permettre la propagation d'aérosols et la contamination de l'environnement, notamment des routes, des résidents et des véhicules.

Dave K. Loewen, Trevor R. De Jong
Stewart J. Ritchie, Victoria A. Bowes
*Brief Communication: A Producers Account
of the Euthanasia and Depopulation
Procedures at the First and Second Farms
Diagnosed with Highly Pathogenic Avian
Influenza in British Columbia in 2004.*
Ébauche de rapport déposée auprès du
Comité permanent de l'agriculture et de
l'agroalimentaire, Abbotsford, C.-B.
18 janvier 2005

Les témoins ont également soulevé des questions concernant les rôles, les responsabilités et la reddition de comptes sur les décisions de l'équipe d'intervention d'urgence du centre opérationnel de l'ACIA, de l'équipe nationale d'intervention d'urgence (ENIU) et du Groupe de la direction sur la grippe aviaire. On ne savait pas trop quelle équipe dirigeait les opérations et quelles décisions pouvaient être prises à l'échelle locale plutôt qu'à l'échelle nationale. Ces ambiguïtés démontrent clairement qu'on n'avait pas tenu suffisamment d'exercices.

Lorsqu'on aura tiré toutes les leçons de cette expérience, on pourra passer le véritable test. Les exercices doivent faire partie intégrante d'une stratégie intégrée de préparation aux situations d'urgence comme l'ACIA l'a reconnu à l'égard des plans d'aide à l'éradication des maladies animales exotiques (PAEMAE) (voir la recommandation 3 de l'annexe 3). La stratégie canadienne à cet égard devrait s'inspirer de ce qui se fait dans l'Union européenne, où des exercices de simulation concernant des « pestes aviaires » sont régulièrement tenus en utilisant diverses méthodes pour euthanasier des bandes de poules pondeuses de réforme. Durant les audiences du Comité permanent à Abbotsford et plus tard à Ottawa, l'idée d'une « équipe spéciale d'intervention pour les maladies animales » a été soulevée. Une telle équipe serait non seulement rapidement déployée lorsqu'une éclosion survient, mais elle serait également responsable de tenir des exercices réguliers avec ses partenaires provinciaux pour s'assurer que toutes les parties qui pourraient être appelées à intervenir durant une éclosion sont bien formées et que les plans d'action sont réellement applicables. Ainsi, on a mentionné qu'en février 2004, c'était la première fois que l'ACIA avait recours à l'euthanasie chimique (CO₂) pour procéder à un dépeuplement massif d'oiseaux au Canada. Les études scientifiques et guides pratiques internationaux recommandent tous fortement que l'euthanasie chimique ne soit réalisée que par du personnel qui est formé à cette fin et qui est autorisé à utiliser les produits chimiques appropriés. Le Comité permanent recommande donc ce qui suit :

RECOMMANDATION 3

Que l'Agence canadienne d'inspection des aliments établisse une « équipe spéciale d'intervention pour les maladies animales », composée d'experts provinciaux, locaux et de l'ACIA, qui pourrait être rapidement déployée avec l'équipement approprié, et qui serait chargée de superviser des exercices réguliers concernant les plans et procédures d'intervention d'urgence.

COMMUNICATION ET CONSULTATION

A. Optique générale

De nombreux témoins de l'industrie se sont plaints que l'ACIA n'ait pas communiqué efficacement l'information sur les protocoles, les méthodes et l'indemnisation et exclu les intervenants et l'administration locale des discussions et des réunions au cours desquelles elle prenait d'importantes décisions de planification et de logistique qui concernent l'industrie avicole. L'extrait suivant de *l'Analyse des leçons tirées de l'ACIA* révèle que les groupes de discussion consultés par celle-ci ont soulevé les mêmes questions que les témoins qui ont comparu devant le Comité permanent :

Comme dans la plupart des situations d'urgence, la demande en information, en séances d'information et en rapports a augmenté rapidement tout au long de la crise. Même si on avait mis en place des protocoles pour faciliter la circulation interne et externe de l'information, certains participants aux groupes de discussion ont indiqué ne pas être satisfaits du caractère opportun et de la pertinence des informations fournies. En particulier, les résultats des essais de laboratoire constituent des informations clés qui n'ont pas été échangées en temps opportun. On considère que les problèmes associés au *SIESAL* décrits ci-dessus et le fait que les résultats de laboratoire devaient être transmis à l'administration centrale avant d'être fournis au *COU* local ont contribué aux retards.

Dans l'ensemble, on reconnaît qu'une meilleure prévision des besoins en information et une meilleure coordination des activités associées à la présentation des rapports pourraient améliorer la circulation de l'information. Par exemple, les besoins des décideurs en information sur la situation des exploitations agricoles, le nombre d'oiseaux qui ont fait l'objet d'un dépeuplement, les coûts d'indemnisation, etc. étaient entièrement prévisibles. Même si les partenaires fédéraux et provinciaux ont reçu des rapports de situation, certains estiment que les informations contenues dans ces rapports étaient désuètes. Cependant, on a aussi fait remarquer

que des mises à jour sur la grippe aviaire ont été régulièrement affichées dans le site Web de l'Agence.⁷

Il peut être difficile de gérer la compétence et la responsabilité partagées de l'ACIA dans certaines situations, et il est normal qu'un gestionnaire cherche à protéger le champ de compétences de son organisation. Parallèlement, il est cependant absolument nécessaire de se consulter et de collaborer pour élaborer une stratégie uniforme au service des Canadiens. Comme elle le fait ressortir dans son *Rapport sur les plans et priorités*, l'ACIA reconnaît l'importance de la collaboration : « Des partenariats solides avec les autres ministères fédéraux, les autorités provinciales, territoriales et municipales sont des impératifs pour la réussite de l'Agence. Tous se partagent la responsabilité d'établir et/ou de mettre en application des normes soutenant l'intégrité des systèmes de protection pour la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux⁸. »

À Abbotsford, le Comité permanent a entendu dire que la consultation et la communication posaient problème. Ainsi, l'ACIA n'a pas toujours fait un usage adéquat des ressources locales, telles que les vétérinaires ayant une vaste expérience des maladies de la volaille, et il est arrivé qu'elle ne tienne pas compte des suggestions de l'industrie au sujet de l'abattage préventif et de l'élimination des carcasses.

Cependant, l'ACIA a affirmé au Comité permanent qu'elle consultait et communiquait beaucoup avec les intervenants. Les fonctionnaires de l'Agence ont déclaré ce qui suit :

- Nous avons eu 36 conférences téléphoniques avec les associations nationales et provinciales du secteur avicole entre le 8 mars et le 27 août.
- L'Agence a eu des rencontres quotidiennes avec des représentants de la province et de l'industrie au centre des opérations d'urgence d'Abbotsford à compter du 1^{er} avril. Lorsque les activités ont ralenti, le nombre de réunions a été ramené à trois puis à deux par semaine, jusqu'à ce qu'elles ne soient plus nécessaires.
- Avant le 1^{er} avril, plusieurs réunions sur la grippe aviaire ont rassemblé des représentants de l'ACIA, du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la Colombie-Britannique et de l'industrie.

⁷ Agence canadienne d'inspection des aliments (2005), p. 15.

⁸ Agence canadienne d'inspection des aliments, *Rapport sur les plans et priorités 2005-2006*, Ottawa, p. 4.

- L'industrie et la province ont eu des représentants dans [le] centre local des opérations d'urgence en Colombie-Britannique du début d'avril à la fin de mai.
- L'administration centrale de l'ACIA a tenu huit réunions avec des représentants de l'industrie nationale et de la Colombie-Britannique pour discuter de tous les enjeux, et elle a répondu à 118 lettres et messages électroniques de ces groupes. Il y a eu aussi plusieurs réunions en Colombie-Britannique avec d'autres niveaux de gouvernement, l'industrie et le grand public.
- L'Agence a tenu deux assemblées publiques dans la vallée du Fraser pour mieux faire comprendre les mesures de biosécurité et en faire la démonstration pratique⁹.

Qu'il s'agisse ou non d'un dialogue de sourds entre l'ACIA et les intervenants ou, comme l'a indiqué le président de l'Agence, de « deux bateaux qui se sont croisés dans le noir », l'ACIA a néanmoins reconnu l'existence des problèmes de communication et de consultation et s'y est attaquée, notamment dans les recommandations 1 et 5 de l'*Analyse des leçons tirées*. Le Comité est heureux de ces recommandations, mais surveillera leur mise en œuvre lors de ses réunions futures avec l'Agence.

B. Collaboration à la mise sur pied d'un réseau de laboratoires au Canada

Pendant l'épizootie de grippe aviaire qui a fait rage dans la vallée du Fraser, des échantillons ont été envoyés par avion au Centre scientifique canadien de santé humaine et animale, à Winnipeg. Ce centre est situé dans cette ville pour la bonne raison qu'elle se trouve à peu près au centre du Canada. Le Comité permanent a reconnu qu'il s'agissait probablement de la meilleure chose à faire durant l'épizootie, mais s'inquiétait tout de même de l'efficacité d'une telle démarche quant aux coûts et au choix du moment. Lors des audiences d'Abbotsford, un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la Colombie-Britannique a dit aux membres du Comité permanent que le Ministère était en train de moderniser son laboratoire d'hygiène vétérinaire afin de le transformer en installation de confinement de niveau 3. Trois laboratoires de diagnostic des animaux sont actuellement certifiés pour travailler au niveau 3 (ceux de Winnipeg, de Nepean (Ottawa) et de Lethbridge), et un autre devrait être certifié à l'Île-du-Prince-Édouard.

⁹ Comité permanent de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, réunion n° 21 — 15 h 35, 1^{re} session, 38^e législature, Ottawa, le 8 février 2005.

Le Comité permanent comprend que les installations de niveau 3 sont très onéreuses à construire. Leurs frais d'entretien sont également élevés, non seulement pour ce qui est de leur infrastructure, mais également de leur exploitation, notamment si elles ne servent que de renfort en cas de nécessité absolue.

Dans son rapport d'évaluation sur l'épizootie, la Commission européenne a recommandé ce qui suit :

L'autorité centrale compétente (ACC) devrait songer à officialiser la collaboration entre le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la Colombie-Britannique et le Centre national des maladies animales exotiques (CNMAE) et à se servir de ce modèle pour établir au Canada un réseau de laboratoires pouvant aider pleinement dans le cas d'une future épizootie de maladie aviaire à déclaration obligatoire¹⁰.

En réponse à la recommandation de la Commission, l'ACIA a fait remarquer que des réseaux de laboratoires fédéraux-provinciaux ont été mis sur pied au Canada pour les maladies déclarées au niveau fédéral et pour l'échange d'information entre techniciens de laboratoire. Ceux-ci portent le nom de réseau canadien des laboratoires de santé animale. L'ACIA s'est également engagée, dans la recommandation 4 de son *Analyse des leçons tirées*, à améliorer ses compétences en matière de renseignements et de gestion de l'information « afin d'assurer une gestion et une transmission plus efficaces des données sur le terrain ainsi que des données de laboratoire ». Comme le Système informatisé pour l'enregistrement et le suivi des analyses de laboratoire est « tombé en panne » à plusieurs reprises pendant l'épizootie de grippe aviaire, cette recommandation est très opportune. Cependant, comme le mentionne l'avant-propos de ce rapport, cette épizootie pourrait bien être suivie prochainement par d'autres dans un avenir rapproché. Dans ce cas, il pourrait s'avérer nécessaire de mettre sur pied un réseau de laboratoires encore plus étroit, y compris des installations supplémentaires de niveau 3. Reconnaisant l'importance d'un tel réseau, mais également ses frais connexes éventuels, le Comité permanent recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 4

Que l'Agence canadienne d'inspection des aliments soit tenue de présenter une analyse coûts-avantages avant la fin de l'année 2005, sur la nécessité d'augmenter le nombre d'installations de confinement de niveau 3 au Canada.

¹⁰ Commission européenne — Direction Santé et protection des consommateurs, *Final Report of a Mission Carried Out In Canada from 5 to 9 July 2004 Concerning the Control of the Avian Influenza Epidemic*, DGg(SANCO)/7323/2004-MR-Final, le 3 novembre 2004, p. 21.

C. Allégations de traitement cruel des volailles

Au cours des audiences d'Abbotsford, certains témoins ont accusé l'ACIA de traiter les volailles avec cruauté en euthanasiant de grandes bandes ou en détruisant des élevages artisanaux. On a signalé au Comité permanent que l'on avait surpris des gens à tirer sur des volailles ou à les tuer à coups de bâton. Certains témoins ont également contesté l'utilisation de gaz carbonique sur les sauvagines tels que les canards. Selon un témoin de la Specialty Birds Association, 100 000 canards et oies auraient été tués à l'aide de gaz carbonique, ce qui, d'après l'Association, ne constitue pas une méthode d'euthanasie sans cruauté acceptable pour ce gibier.

Le président de l'ACIA a clarifié ces allégations lorsqu'il a comparu par la suite devant le Comité permanent, mettant l'accent sur le fait que les vétérinaires de l'ACIA sont formés pour traiter et euthanasier les animaux sans cruauté :

Pendant toute la crise, nous avons eu une collaboration étroite avec la SPCA et des vétérinaires provinciaux et de pratique privée. Des inspecteurs de la SPCA étaient régulièrement consultés et mis au courant des difficultés et des décisions de l'ACIA. Divers moyens d'extermination ont été envisagés en consultation avec la SPCA de la Colombie-Britannique.

Nous avons conclu que le monoxyde de carbone (sic) [dioxide de carbone CO₂], méthode non cruelle internationalement reconnue pour euthanasier de grands groupes de volailles, y compris des canards, serait le principal moyen à employer.

Il a été dit que du personnel sans formation de l'Agence avait tiré sur des paons. Malheureusement, il a fallu tirer sur les paons qu'on n'arrivait pas à attraper pour les euthanasier au CO₂, et ces animaux ont été tués seulement par des agents provinciaux ayant la formation voulue.

On a aussi dit dans les médias que du personnel de l'Agence avait été surpris en train de tuer des volailles à coups de bâton. J'ai fait faire enquête. En réalité, du personnel de l'Agence a empêché des contractuels d'employer cette méthode. Ils ont arrêté de le faire et, par la suite, toutes les opérations d'euthanasie se sont faites en présence de surveillants de l'Agence.

Richard Fadden, président
Agence canadienne d'inspection des
aliments
Comité permanent de l'agriculture et de
l'agroalimentaire
Réunion n° 21 — 15 h 35
1^{re} session, 38^e législature
Ottawa, le 8 février 2005

Les déclarations ci-dessus répondent à certains commentaires des témoins au Comité permanent, mais on n'a pas encore résolu la question de l'utilisation de CO₂ comme méthode non cruelle d'euthanasie des canards. Les déclarations des témoins n'étaient pas fondées sur des références scientifiques précises, mais divers scientifiques, dont le docteur Mohan Raj, chercheur supérieur attaché au département de science vétérinaire clinique de l'université de Bristol, ont remis en cause l'utilisation du gaz carbonique pour les sauvagines. Une source laisse manifestement entendre que ce gaz n'est pas acceptable pour le gibier d'eau¹¹, et le comité scientifique sur l'hygiène et le bien-être des animaux de la Commission européenne, dans un rapport adopté le 23 juin 1998, décrit diverses méthodes utilisant le gaz carbonique comme « risquant de ne pas être acceptables pour les canards, pour des raisons humanitaires¹². Selon le rapport de la Commission européenne, « il est prouvé que l'argon seul ou des mélanges d'argon et de gaz carbonique peuvent être utilisés de manière satisfaisante sur les canards domestiques ».

Le Comité permanent n'a pas pour rôle d'examiner les ouvrages scientifiques; cependant, il est clair que les techniques d'euthanasie évoluent au fil du temps, et certaines pourraient devenir inacceptables et être remplacées par de nouvelles méthodes à mesure que l'on recueille et que l'on évalue de nouvelles données scientifiques. Dans sa comparaison des politiques en matière de grippe aviaire envoyée au Comité permanent, l'ACIA reconnaît que « l'on essaiera d'autres gaz et méthodes pour les sauvagines afin de régler la question de la mauvaise réaction des canards au gaz carbonique ». Le Comité permanent se réjouit de cette démarche, mais veillera à ce que l'apprentissage continu s'inscrive dans le plan d'action. Par conséquent, il recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 5

Que l'Agence canadienne d'inspection des aliments veille à ce que ses techniques d'euthanasie respectent les pratiques humanitaires exemplaires internationalement acceptées et à ce que son personnel s'entraîne afin de demeurer apte à appliquer ces techniques.

¹¹ Centre du bien-être de l'animal, Collège d'agronomie et d'ambologie, Université de Californie, Davis, *Euthanasia of Poultry: Considerations for Producers, Transporters, and Veterinarians*, <http://animalwelfare.ucdavis.edu/publication/poultryeuth.html>

¹² http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out08_en.html.

INCIDENCES ÉCONOMIQUES

A. Survol

L'épizootie de grippe aviaire a abouti à l'abattage d'environ 17 millions de volailles dans la vallée du Fraser, soit 90 % de la population estimative. En décembre 2004, l'Agence avait reçu plus de 1 130 demandes d'indemnisation et versé environ 63,5 millions de dollars à cet égard. On estime que la perte d'emplois s'élevait à environ 3 000 équivalents temps plein ou années-personnes.

Selon une étude de l'incidence économique commandée par le B.C. Poultry Industry Economic Impact Committee et effectuée par la firme Serecon Management Consulting, d'Edmonton¹³, dans 125 exploitations avicoles, on a exterminé des élevages commerciaux et artisanaux de poulets, de dindes, de canards, d'oies et d'autres volailles, ce qui a eu une incidence dramatique sur la prospérité économique à court et à long termes de l'industrie et sur l'économie de la province. Serecon a divisé les effets globaux en trois types :

1. Effets directs

Les effets financiers directs sur l'ensemble de l'industrie avicole sont évalués à 216,9 millions de dollars. Ce montant comprend la perte de rendement (recettes d'entrée à la ferme) pour les élevages d'animaux de reproduction et les exploitations agricoles, en plus des effets de coût sur les activités de couvaison et de transformation, s'il y a lieu, à l'intérieur de chaque secteur d'activité. Ces effets se sont fait sentir principalement en 2004, avec certaines répercussions résiduelles en 2005 et en 2006. Au cours de la première année (jusqu'à la fin de mars 2005), les effets directs ont été évalués à 201,8 millions de dollars, soit 93 % des effets financiers directs.

2. Effets secondaires

Les effets secondaires sont évalués à 156,4 millions de dollars. Pour les déterminer, on a utilisé des multiplicateurs économiques reposant sur l'industrie avicole, élaborés à partir du modèle entrées-sorties du gouvernement de la Colombie-Britannique. Ils permettent de mesurer l'incidence sur l'utilisation des salaires et les effets secondaires sur les autres industries, tant celles en amont que celles en aval dans l'économie.

3. Pertes uniques

Les pertes uniques totalisent 7,5 millions de dollars. Ce montant reflète le prix de revient, pour l'industrie, du nettoyage et de la désinfection, de la biosécurité, de la coordination et des relations publiques.

¹³ Serecon Management Consulting Inc, Economic Impacts on British Columbia Poultry Industry Due to the Avian Influenza Outbreak, rapport final, Edmonton, le 19 août 2004.

Les incidences économiques totales sont la somme de ces trois types de coûts, soit 380,8 millions de dollars.

B. Examen de l'indemnisation en vertu de la Loi sur la santé des animaux

Lors des audiences du Comité permanent, en janvier 2005, on a parlé du montant de l'indemnité allouée pour les animaux ou les volailles exterminés par suite d'une épizootie dans une recommandation du Forum de l'industrie canadienne de la volaille tenu en octobre 2004 et dans une recommandation de l'ACIA découlant de son *Analyse des leçons tirées*.

Pour le Comité permanent, l'incapacité de la *Loi sur la santé des animaux* de faire le partage entre le caractère spécifique des différentes industries, le manque de reconnaissance de la valeur du matériel génétique et des reproducteurs rares et l'absence d'indemnisation pour le manque à gagner, ne sont pas nouveaux. Pendant l'épizootie de tremblante du mouton, en 1998, le Comité a recommandé vivement au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire d'augmenter l'indemnité maximum pour les moutons afin que celle-ci reflète mieux la valeur du marché des animaux de pure race. En 1998, on a soulevé d'autres questions liées aux règlements en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*, comme les coûts de nettoyage et de désinfection ainsi que d'entretien des animaux en quarantaine, qui semblent être autant d'actualité maintenant qu'elles ne l'étaient alors.

Selon un témoin qui a comparu devant le Comité permanent, si l'ACIA rouvre le dossier de l'indemnisation des volailles de spécialité, c'est uniquement parce que le Comité a prévu tenir une mission d'enquête à Abbotsford. Malgré cela, le Comité permanent se réjouit certainement que l'ACIA se prépare actuellement à examiner des éléments du programme d'indemnisation, dont les plafonds de l'indemnité et la réévaluation périodique de l'échelle des valeurs aux termes du *Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux*. Tout comme en 1998, le Comité permanent souhaite l'octroi d'une indemnité juste et uniforme à tous les secteurs et la reconnaissance de la valeur du matériel génétique. Par conséquent, il recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 6

Que lors de l'examen du programme actuel d'indemnisation en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*, l'Agence canadienne d'inspection des aliments assure l'équité et la conformité entre tous les types de production. Afin de reconnaître la valeur intrinsèque du matériel génétique si important pour certaines industries, il faut prévoir davantage de souplesse en matière d'indemnisation. En

consultation avec l'industrie concernée, l'Agence devrait également songer à une façon d'offrir une indemnisation équitable pour le manque à gagner et pour les pertes uniques.

C. Abattage préventif

Un autre élément lié à l'indemnisation par le gouvernement fédéral est l'abattage préventif que préconisent certaines industries, entre autres l'Office canadien de commercialisation des œufs et la B.C. Specialty Birds Association. Selon ces organisations, on devrait signer des protocoles autorisant l'abattage préventif avant même qu'un laboratoire fédéral ne confirme les résultats des tests. Les décisions prises à cet égard s'appuieraient sur les symptômes présentés par les volailles et l'expérience médicale des vétérinaires.

L'une des quatre recommandations du Forum de l'industrie canadienne de la volaille ajoutée à la propre liste de recommandations de l'ACIA concerne la « possibilité de mettre sur pied un programme d'abattage préventif pour les cas suspects de grippe aviaire afin de limiter le risque de propagation de la maladie ». Pour cela, il faudrait modifier le seuil requis par la *Loi sur la santé des animaux* afin d'autoriser la destruction des animaux et de déclencher l'indemnisation. Une difficulté majeure réside dans le fait que les seuils d'abattage préventif doivent être conformes à des probabilités raisonnables, afin d'éviter le gaspillage indu de l'argent des contribuables chaque fois qu'une maladie animale survient au pays. Cependant, le Comité permanent se réjouit que l'ACIA et l'industrie collaborent à l'examen de propositions d'abattage préventif et envisagent de signer des protocoles de vaccination comme solution de rechange.

L'abattage préventif constitue une mesure controversée. Le Comité permanent a eu connaissance d'allégations de la société de la protection des animaux de Vancouver selon lesquelles l'industrie avicole avait proposé de prendre à son compte, dans le cas de toute autre flambée de la maladie, l'extermination de bandes sans consulter l'ACIA. Pour divers motifs éthiques et législatifs et compte tenu de l'excellente réputation du Canada sur la scène internationale en matière de lutte contre les maladies animales, le Comité permanent ne peut appuyer une telle démarche unilatérale à l'égard de l'abattage préventif. Par conséquent, il recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 7

Que toute recommandation ou mesure de l'industrie visant l'abattage préventif afin de limiter le risque de propagation d'une épizootie soit présentée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui, en consultation avec les

provinces et les industries affectées, devra être proactive et endosser la responsabilité d'autoriser et de veiller à la mise en œuvre de tout type d'abattage sélectif.

CONCLUSION

L'ACIA a reconnu que la gestion de l'épizootie de grippe aviaire de 2004, en Colombie-Britannique, présentait des lacunes. Tous les intervenants auraient pu y être mieux préparés. Néanmoins, cette situation est typique de toutes les sortes de crises : peu importe à quel point on est bien préparé, il y a toujours des événements incontrôlables.

Le système canadien d'assurance de la salubrité des aliments, complet et répondant aux besoins, jouit d'une excellente réputation sur la scène internationale, et notre pays est reconnu pour sa capacité de surmonter les obstacles. Cette capacité figure en conclusion du rapport final de la mission de la Commission européenne au Canada sur le contrôle de l'épizootie de grippe aviaire :

On a consenti des efforts considérables pour contrôler l'épizootie de grippe aviaire et démontré beaucoup de détermination et de moyens techniques sur-le-champ, en recourant à des mesures novatrices et à des méthodes améliorées que ne prévoyait pas le plan d'urgence, et l'on a cerné quelques domaines dans lesquels il faut apporter des améliorations.

Nous croyons fermement que les commentaires et recommandations des intervenants au Forum de l'industrie canadienne de la volaille, tenu à Abbotsford les 27 et 28 octobre 2004, l'*Analyse des leçons tirées* de l'ACIA ainsi que le présent rapport et ses recommandations, qui puisent leur fondement dans les commentaires fournis par les témoins durant la mission d'information du Comité permanent à Abbotsford, en janvier 2005, fournissent une liste exhaustive de mesures efficaces qui aideront à amorcer une consolidation du système de planification d'urgence. Le Comité permanent est d'avis que la meilleure méthode de gestion que puissent adopter l'ACIA, les provinces et l'industrie, consiste à continuer de mettre à profit et surtout à échanger les leçons tirées de l'épizootie de grippe aviaire de 2004.

ANNEXE 1

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS – ÉPIZOOTIE DE GRIPPE AVIAIRE

Février 2004

<i>Le 16 février – Mise en quarantaine d'une première ferme</i>	Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la Colombie-Britannique détecte le virus de la grippe aviaire à l'aide d'un test de réaction en chaîne de la polymérase (PCR) et met la ferme en quarantaine.
<i>Le 19 février – Confirmation du premier cas de grippe aviaire</i>	L'ACIA reçoit des résultats d'analyse confirmant la présence du virus de la grippe aviaire à la ferme. L'ensemble de la population, soit environ 16 000 volatiles, est abattue.
<i>Le 20 février – Mise sur pied d'un programme de surveillance</i>	L'ACIA lance un programme de surveillance de toutes les exploitations avicoles situées dans un rayon de 5 km de la ferme en question. Elle détermine que le virus est peu pathogène.

Mars 2004

<i>Le 9 mars – Mise en quarantaine d'une seconde ferme</i>	Des tests subséquents révèlent que des formes très pathogènes et peu pathogènes du virus de la grippe aviaire étaient présentes à la première ferme. L'ACIA annonce la mise en quarantaine d'une deuxième ferme, où l'on a détecté de faibles niveaux du virus de la maladie. Les volatiles sont abattus trois jours après la confirmation de sa présence.
<i>Le 11 mars – Création d'une zone contrôlée</i>	Pour tenter de circonscrire la propagation de la grippe aviaire, Bob Speller, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, désigne la vallée du Fraser, au sud du fleuve Fraser, zone contrôlée. Celle-ci est composée

	<p>d'une région à risque élevé (environ 5 km autour des deux premières fermes infectées) et d'une région de surveillance (environ 10 km autour de ces fermes). On surveille le déplacement vers la zone contrôlée et en provenance de celle-ci des volatiles en captivité, de leurs produits ou sous-produits et de tout ce qui a été exposé à un volatile.</p>
<p><i>Le 24 mars – Abattage des troupeaux de la région à risque élevé et déclaration de l'état d'urgence pour l'épizootie</i></p>	<p>On confirme que cinq fermes commerciales et deux basses-cours ont contracté le virus de la grippe aviaire. L'ACIA annonce qu'elle détruira tous les troupeaux de la région à risque élevé de la vallée du Fraser (275 000 volatiles) afin de tenter d'endiguer la propagation de l'infection. Elle déclare que l'épizootie entraîne un état d'urgence.</p>
<p><i>Le 29 mars – Mise en quarantaine d'une ferme située à l'extérieur de la région à risque élevé</i></p>	<p>On détecte la présence du virus de la grippe aviaire dans six fermes de la région à risque élevé. Par mesure de précaution, on met en quarantaine une ferme située à l'extérieur de cette région.</p>
<p><i>Le 31 mars</i></p>	<p>Un total de 20 élevages commerciaux et de 6 élevages fermiers situés dans la zone contrôlée ont testé positif pour la grippe aviaire.</p>

Avril 2004

<i>Le 5 avril – Destruction de tous les troupeaux de la zone contrôlée</i>	À la recommandation de l'ACIA, de la Colombie-Britannique et de l'industrie avicole, le ministre Speller annonce l'extermination de tous les troupeaux commerciaux de volailles et autres oiseaux dans la zone contrôlée (environ 19 millions d'oiseaux). Les volailles provenant de fermes non infectées seront transformées après inspection complète et mises sur le marché. En outre, l'entrée des fermes est contrôlée.
<i>Le 8 avril – Modification des restrictions aux déplacements pour permettre la vente d'oiseaux non infectés</i>	On modifie les restrictions aux déplacements dans la zone contrôlée de la vallée du Fraser afin de permettre d'expédier dans tout le Canada des produits provenant de la zone contrôlée. La volaille qui présente un résultat négatif au test de la grippe aviaire sera mise sur le marché.
<i>Le 29 avril</i>	À cette date, l'ACIA avait découvert des cas de grippe aviaire dans 40 exploitations commerciales et dans 10 entreprises plus petites. L'abattage intégral de la volaille se poursuit selon la priorité.

Mai 2004

<i>Le 25 mai</i>	On a détecté la présence du virus de la grippe aviaire dans 42 fermes et 11 petits poulaillers, lesquels ont tous été dépeuplés.
<i>Le 28 mai – Interruption de la destruction intégrale</i>	L'ACIA interrompt le dépeuplement après avoir abattu environ 17 millions d'oiseaux dans la vallée du Fraser (90 p. 100 de la population estimative)

Juin 2004

<i>Le 8 juin – Introduction par l’ACIA de mesures d’indemnisation des agriculteurs pour les oiseaux abattus</i>	La plupart des oiseaux détruits ont pu être mis en vente sur les marchés commerciaux habituels, et leurs propriétaires ont reçu leur juste valeur marchande. L’ACIA indemnise les agriculteurs qui n’ont pu récupérer la valeur marchande de leurs oiseaux abattus
<i>Le 11 juin – Conclusion de la phase de confinement</i>	La phase initiale du confinement est terminée, et l’on entame maintenant celle de rétablissement. Le contrôle du déplacement des oiseaux et des produits avicoles est toujours en vigueur.
<i>Le 21 juin – Fin du nettoyage et de la désinfection des locaux dans la région à risque élevé, autorisation de repeupler à l’extérieur de cette région</i>	Tous les locaux de la région à risque élevé ont été nettoyés et désinfectés. Les propriétaires doivent attendre 21 jours avant de reconstituer leurs troupeaux. Les locaux situés à l’extérieur de cette région peuvent le faire immédiatement.

Juillet 2004

<i>Le 9 juillet – Tous les locaux de la région à risque élevés sont autorisés à reconstituer leur troupeau</i>	
<i>Le 26 juillet – L’ACIA indemnise les propriétaires d’oiseaux détruits</i>	En date du 14 décembre, l’Agence avait reçu plus de 1 130 demandes d’indemnisation et versé environ 63,5 millions de dollars.

Août 2004

<i>Le 18 août – Élimination de la zone contrôlée</i>	On élimine la zone contrôlée servant à contenir l'épizootie de grippe aviaire dans la vallée du Fraser et on lève toutes les restrictions aux déplacements des oiseaux et des produits avicoles. Les restrictions à l'exportation demeurent en vigueur jusqu'à nouvel ordre des pays importateurs.
--	--

ANNEXE 2

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU FORUM DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA VOLAILLE

RAPPORT SUR LE FORUM DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA VOLAILLE

Résumé des recommandations découlant du Forum

Ross Hudson, coordonnateur du Forum, a présenté aux participants les recommandations suivantes, qui ont été résumées durant le Forum. Les participants ont convenu qu'il s'agissait là des « prochaines étapes » nécessaires dans les quatre domaines touchés par les groupes de discussion. Des particuliers et des équipes de l'industrie et du gouvernement élargiront et mettront en œuvre ces recommandations. Les « responsables » proposés pour chaque projet figurent à la colonne deux.

1.	INTERFACE ENTRE LA SANTÉ ANIMALE ET HUMAINE – MESURES	ORGANISATION(S) DIRECTRICE(S)
a.	Convoquer le premier forum sur la santé animale et publique.	ACIA/Agence de santé publique du Canada (ASPC)
b.	Les spécialistes de la santé animale et publique doivent combiner leurs capacités afin d'améliorer la connaissance intégrée des zoonoses.	ACIA/ASPC
c.	Établir des protocoles, y compris des mesures d'hygiène du travail, afin que des spécialistes de la santé publique et de la santé animale enquêtent sur les foyers de maladies animales exotiques et les contrôlent en équipe.	ACIA, ASPC, Santé Canada (SC), Programme de santé au travail et de sécurité du public (PSTSP) et organismes provinciaux
2.	BIOSÉCURITÉ – MESURES	
a.	Établir un groupe de travail multipartite chargé d'élaborer des normes nationales de biosécurité et des options visant leur mise en application efficace.	ACIA/industrie
b.	Mettre en œuvre des normes renouvelées de biosécurité.	Industrie
c.	Étudier la possibilité d'appliquer un	ACIA, AAC, industrie

	programme d'abattage préventif et élaborer des outils d'abattage préventif rapide (plan d'intervention d'urgence de l'industrie de la C.-B.).	
3.	GESTION AMÉLIORÉE DES URGENCES – MESURES	
a.	Mettre à jour le PAEMAE afin d'y inclure les leçons retenues et de mettre davantage l'accent sur le potentiel zoonotique de certaines maladies.	Gouvernement de la C.-B./ACIA. L'ACIA prendra cette mesure en collaboration avec toutes les provinces.
b.	Consulter l'industrie des productions animales de la C.-B. et les autres intervenants afin d'améliorer la connaissance du PAEMAE.	ACIA et gouvernement de la C.-B.
c.	Compléter et adopter le plan d'intervention d'urgence de l'industrie.	Industrie de la C.-B.
d.	Adopter une stratégie nationale de disposition des carcasses pour toutes les spécialités de bétail.	ACIA/industrie
4.	REPRISE ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE ET DE LA COMMUNAUTÉ – MESURES	
a.	Examiner, en consultation avec les intervenants, les politiques d'indemnisation conformément à la <i>Loi sur la santé des animaux</i> .	ACIA
b.	Examiner périodiquement le barème des valeurs reflété dans la <i>Loi sur la santé des animaux</i> , y compris pour les nouveaux types de bestiaux.	ACIA
c.	Améliorer la collaboration entre le gouvernement et l'industrie durant la phase de rétablissement en créant un réseau général de services de soutien (financier, social, etc.)	MAPA de la C.-B.

d.	Examiner les possibilités d'atténuer les incidences économiques sur la communauté et les emplois connexes.	MAPA de la C.-B.
e.	Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'assurance visant la gestion des risques au sein de l'industrie.	Industrie

Source : Rapport du Forum de l'industrie canadienne de la volaille, *Avian Influenza – Lessons Learned and Moving Forward*, Abbotsford (Colombie-Britannique), décembre 2004, p. 36.

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS COMPLÈTES ET RÉPONSES DE L'ACIA

Voici les 12 recommandations et réponses formulées dans l'*Analyse des leçons tirées de l'ACIA : Réaction de l'ACIA à l'écllosion de grippe aviaire en 2004 en C.-B.*, et les 4 recommandations supplémentaires qui découlent du Forum de l'industrie canadienne de la volaille, tenu les 27 et 28 octobre 2004 à Abbotsford.

Recommandations et réponses de l'ACIA figurant dans l'*Analyse des leçons tirées*

1. *L'ACIA devrait examiner les protocoles associés au déclenchement des activités des équipes d'intervention d'urgence locales, régionales et nationales et officialiser les rôles, les responsabilités et la reddition de comptes en matière de prise de décisions à chaque échelon.*

Réponse de l'ACIA : L'Agence est en train d'examiner des protocoles de déclenchement associés à diverses mesures d'urgence afin d'assurer une approche uniforme à l'échelle nationale. L'ACIA examine aussi la structure et la fonction de ses équipes nationales et régionales d'intervention d'urgence afin de mieux définir le rôle, les responsabilités et les pouvoirs délégués en matière de prise de décisions de tous les membres de ces équipes. Sécurité publique et Protection civile Canada a été invité à participer à ce processus d'examen. On prévoit que des structures et protocoles d'intervention d'urgence à jour seront recommandés d'ici le printemps de 2005.

2. *L'ACIA devrait conclure des ententes de collaboration avec Santé Canada et la nouvelle Agence de santé publique du Canada afin d'augmenter la capacité du gouvernement fédéral de réagir aux éclosions de zoonoses.*

Réponse de l'ACIA : L'ACIA a entamé des discussions avec Santé Canada et la nouvelle Agence de santé publique du Canada (ASPC) à propos d'ententes de collaboration en cas d'écllosion de zoonose. L'Agence collaborera tant avec Santé Canada qu'avec l'ASPC pour élaborer, d'ici décembre 2005, un cadre à jour des rôles et responsabilités et un protocole d'entente (PE), qui comprendront une annexe portant sur la lutte contre les éclosions de zoonose. On prévoit que cette annexe au PE prévoira aussi des protocoles de liaison avec des organismes de santé provinciaux.

3. *L'ACIA devrait mobiliser les intervenants pour qu'ils élaborent, dans toutes les provinces et tous les territoires, des PAEMAE, qui devraient faire l'objet d'exercices continuels.*

Réponse de l'ACIA : L'ACIA est en train d'élaborer un modèle commun d'entente concernant les PAEMAE, qui sera utilisé pour négocier et conclure des ententes nouvelles ou révisées avec toutes les provinces et tous les territoires. On prévoit mettre la dernière main au modèle d'ici février 2005 et que les consultations avec les partenaires et intervenants débuteront en mars 2005. Un calendrier d'exercices associés aux ententes constituera un élément obligatoire des PAEMAE.

Recommandations :

4. L'ACIA devrait élaborer les capacités pertinentes en matière de GI/TI afin d'assurer une gestion et une transmission plus efficaces des données sur le terrain ainsi que des données de laboratoire (y compris l'information géographique) durant la lutte contre une maladie animale.

Réponse de l'ACIA : L'ACIA élaborera et mettra en oeuvre un plan d'action qui comprend des solutions à court et à long termes en matière de GI/TI afin d'améliorer la gestion de l'information durant des situations d'urgence. Comme mesure provisoire, l'Agence a aussi conclu des partenariats avec d'autres ministères et organismes pour obtenir des services associés au SIG.

5. *L'ACIA devrait améliorer la circulation de l'information durant une intervention d'urgence en adoptant les mesures suivantes :*

- *former une cellule fonctionnelle au sein de la structure d'intervention d'urgence de l'Agence, qui sera chargée de prévoir et de gérer les besoins en information et la présentation des rapports;*
- *élaborer et mettre en oeuvre des protocoles concernant la diffusion appropriée des informations clés (p. ex. résultats de laboratoire) à l'échelle nationale et régionale;*
- *s'attaquer aux problèmes d'échange de l'information grâce à des ententes et protocoles préétablis.*

Réponse de l'ACIA : En se fondant sur les leçons tirées des éclosions de grippe aviaire et d'ESB, l'ACIA élaborera des solutions aux problèmes associés à la gestion et à l'échange d'informations. Elle élaborera des protocoles afin d'améliorer la circulation interne et externe de l'information. Ces protocoles seront intégrés s'il y a lieu aux ententes nouvelles et à jour relatives aux PAEMAE.

6. *L'ACIA devrait examiner son approche à l'égard de la gestion des situations d'urgence afin d'intégrer les leçons tirées de l'écllosion de grippe aviaire et, s'il y a lieu, les pratiques exemplaires utilisées par les organismes partenaires (p. ex. Système de commandement des interventions).*

Réponse de l'ACIA : L'ACIA est en train d'examiner la structure et la fonction de ses équipes nationales et régionales d'intervention d'urgence afin d'y intégrer les leçons tirées des éclosons de grippe aviaires et d'ESB. Sécurité publique et Protection civile Canada a été invité à participer à ce processus d'examen, qui comprendra une évaluation de l'approche axée sur le Système de commandement des interventions (SCI). On prévoit que des structures et protocoles d'intervention d'urgence à jour seront recommandés d'ici le printemps de 2005.

7. *L'ACIA devrait officialiser la fonction de planification préparatoire de sa structure de gestion des situations d'urgence et assurer l'intégration de spécialistes de la lutte contre les maladies (y compris des experts en santé publique) à cette cellule de planification.*

Réponse de l'ACIA : L'examen à venir de l'ACIA de ses structures et protocoles de gestion des situations d'urgence permettra de répondre à la nécessité d'officialiser la fonction de planification préparatoire de l'Agence durant une situation d'urgence. L'élaboration, en collaboration avec Santé Canada et la nouvelle Agence de santé publique du Canada, d'un cadre concernant des ententes de collaboration en cas d'écllosion de zoonose permettra aussi d'assurer l'intégration d'experts en santé publique à cette cellule de planification.

8. *L'ACIA devrait préciser les responsabilités respectives de l'Agence et des organismes de santé publique en matière de biosécurité dans les cas de lutte contre les éclosons de zoonose.*

Réponse de l'ACIA : L'ACIA examinera les protocoles de santé et de sécurité au travail applicables visant à assurer la santé et la sécurité des employés et des sous-traitants de l'ACIA. L'Agence collaborera aussi avec Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada pour cerner et régler les problèmes de biosécurité qui peuvent avoir un impact sur l'ensemble de la collectivité.

9. *L'ACIA devrait encourager l'industrie de la volaille à élaborer des programmes de biosécurité*

Réponse de l'ACIA : L'ACIA aidera l'industrie de la volaille à élaborer des programmes de biosécurité, en procédant à l'examen et à l'évaluation technique des normes et plans

proposés par l'industrie. L'Agence rencontrera des représentants de l'industrie de la volaille en janvier 2005 pour discuter des progrès réalisés et des prochaines étapes.

10. *L'ACIA devrait effectuer un examen des politiques d'indemnisation visées par la Loi sur la santé des animaux.*

Réponse de l'ACIA : L'ACIA se prépare à effectuer un examen des éléments du programme d'indemnisation, y compris des montants d'indemnisation maximaux. On prévoit que cet examen sera terminé en 2005.

11. *L'ACIA devrait tenir à jour un processus d'examen périodique des montants d'indemnisation maximaux mentionnés dans le Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux.*

Réponse de l'ACIA : L'ACIA effectuera un examen des éléments du programme d'indemnisation en 2005. Cet examen comprendra une évaluation du processus d'examen périodique des montants maximaux mentionnés dans le *Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux*.

Recommandation :

12. *L'ACIA devrait examiner les procédures de soutien des RH, des fonctions financière et administrative des COU et du GI/TI et élaborer des procédures de fonctionnement normalisées afin de soutenir chacune de ces fonctions.*

Réponse de l'ACIA : Les directions générales des Ressources humaines et des Services intégrés de l'ACIA ont chacune entamé un examen de leurs procédures de soutien des interventions en cas d'urgence. On prévoit que les deux directions générales auront mis en place des procédures de fonctionnement normalisées d'ici au printemps de 2005.

13. *Convoquer le premier forum sur la santé publique et la santé des animaux. (ACIA/Agence de la santé publique du Canada)*

Réponse de l'ACIA : L'ACIA appuie cette recommandation et entamera des discussions au début de 2005 avec l'Agence de santé publique du Canada à propos de ce forum, afin d'en élaborer les objectifs et résultats prévus et de déterminer la façon de l'organiser.

14. *Effectuer un sondage national sur la grippe aviaire portant sur la volaille nationale. Coordonner la surveillance des oiseaux sauvages avec le Service canadien de la faune. (ACIA/Service canadien de la faune)*

Réponse de l'ACIA : L'élaboration et la mise en oeuvre par l'ACIA d'un plan de surveillance de la grippe aviaire à petite échelle vont bon train. On s'attend à ce que les échantillons soient recueillis durant le printemps de 2005. L'élaboration d'un plan à long terme de surveillance continue et active de l'industrie de la volaille commerciale est aussi en cours.

L'ACIA mènera des consultations auprès du Service canadien de la faune, de Parcs Canada et du Centre canadien coopératif de la santé de la faune afin de définir les coûts et avantages potentiels que représenteraient des mesures de surveillance de la faune.

15. *Examiner la faisabilité d'établir un programme d'abattage préventif dans les cas suspects de grippe aviaire afin de limiter la propagation éventuelle de la maladie. (ACIA/industrie de la volaille)*

Réponse de l'ACIA : L'ACIA collaborera avec l'industrie pour examiner des projets d'abattage préventif. Une réunion préliminaire avec des représentants de l'industrie nationale de la volaille est prévue pour janvier 2005. L'ACIA fera aussi des recherches sur les protocoles de vaccination, qui pourraient constituer une solution de rechange à l'abattage préventif.

16. *Élaborer une stratégie d'élimination nationale destinée à toutes les espèces de bétail. (ACIA/industries du bétail)*

Réponse de l'ACIA : L'ACIA continuera de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, AAC et les industries du bétail pour élaborer une stratégie d'élimination nationale destinées à toutes les espèces de bétail. Un comité d'inspection agroalimentaire fédéral-provincial-territorial est en train d'examiner des options dans toutes les régions du Canada. Les conclusions de ce comité soutiendront l'élaboration d'une stratégie d'élimination nationale.

ANNEXE 4

LISTE DES NOMS DES PARTICIPANTS AU RAPPORT DE L'ACIA

Le 15 avril 2005

Groupes de discussion de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) Analyse des leçons tirées Réaction de l'ACIA à l'écllosion de grippe aviaire en 2004 en C.-B.

Huit séances de discussion préparatoires à l'*Analyse des leçons tirées* ont eu lieu à Ottawa et en Colombie-Britannique.

Les groupes suivants ont participé aux séances d'**Ottawa** :

- ACIA — Groupe de la direction sur la grippe aviaire (Partie 1)
- ACIA — Équipe nationale d'intervention d'urgence (Partie 2)
- Sécurité publique et Protection civile Canada (Partie 3)
- Associations nationales de l'industrie de la volaille (Partie 4)
- Laboratoires — ACIA et ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la C.-B. (Partie 5)

Les groupes suivants ont participé aux séances de la **Colombie-Britannique** :

- ACIA — Équipe d'intervention d'urgence du centre opérationnel (Partie 6)
- Associations de l'industrie de la volaille de la C.-B. (Partie 7)
- Séance conjointe ACIA/Santé Canada — Partenaires de la C.-B. (Partie 8)

En plus des groupes de discussion, il y a eu des entrevues dirigées avec la haute direction de l'ACIA, Santé Canada et le Bureau du Conseil privé (Partie 9).

**Grippe aviaire : Leçons tirées
Groupe de discussion (Ottawa)
ACIA – Groupe de la direction sur la grippe aviaire**

**Date : lundi 13 septembre 2004
Endroit : Bureau central de l'ACIA**

Nom	Titre
Richard B. Fadden	Président, ACIA
André Gravel	Premier vice-président
Brian Evans	Chef Vétérinaire pour le Canada
Robert Carberry	Vice-président, Programmes
Peter Brackenridge	Vice-président, Opérations
Judith Bosse	Vice-présidente, Science
Sandra Lavinge	Directrice exécutive, Affaires publiques
Paul Hadow	Directeur exécutif, Affaires internationales
Gloria Mintah	Conseillère juridique, Services juridiques
Fiona Spencer	Vice-présidente, Ressources humaines
Kristine Stolarik	Directrice exécutive, Liaison, mesures d'urgence et coordination des politiques
Bill Anderson	Directeur intérimaire, Santé des animaux et élevage
Doug Steadman	Directeur exécutif, Centre opérationnel de l'Atlantique
Jim Clark	Vétérinaire principal, Santé des animaux et élevage
Marnie Ascott	Adjointe exécutive au président

**Grippe aviaire : Leçons tirées
Groupe de discussion (Ottawa)
Équipe nationale d'intervention d'urgence de l'ACIA (ENIU)**

Date : Vendredi 3 septembre 2004

Représentant	Direction/Titre
Jim Clark	Vétérinaire principal, Réseau des programmes
Carolyn Inch	Gestionnaire nationale, Santé des animaux
Gary Thiessen	Chef intérimaire, Programmes des viandes
Doug Steadman	Directeur exécutif, Région de l'Atlantique, Opérations
Shane Morris	Agent de coordination des opérations, Coordination des opérations
Denis Allard	Conseiller médical principal, Science
Denis Guitor	Gestionnaire, Bureau de la gestion des mesures d'urgence
Lorraine Maissonneuve (pour Wayne Outhwaite)	Directrice, Division des opérations des ressources humaines
Matt Gaetz	Coordonnateur administratif, Coordination des opérations
Steve Palisek	Agent de coordination des opérations, Coordination des opérations
Sophie Bainbridge (remplaçante de Gary Paradis)	Gestionnaire, Surveillance et contrôles financiers
Christianne Poirier	Dirigeante principale de l'information
Ward Chickoski	Directeur, Communication générale, Affaires publiques
Jane Dudley	Conseillère juridique, Services juridiques
Claudine Pagé	Agente des relations bilatérales, Affaires internationales
Gilles Dulac	Vétérinaire principal, contrôle des maladies

**Grippe aviaire : Leçons tirées
Groupe de discussion (Ottawa)
Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC)**

Fonctionnaire de SPPCC	Titre
Cameron Bouchard	Agent de géomatique
Donovan Arnaud	Directeur, Plans et préparatifs d'urgence, Direction des opérations
Natalie Dole	Analyste, Analyse des incidents
Richard Sarabura	Agent principal de programme
Paul Crober	Directeur régional intérimaire

Grippe aviaire : Leçons tirées
Groupe de discussion (Ottawa)
Associations nationales de l'industrie de la volaille

	Représentant	Organisation
1.	Kristine Stolarik	ACIA
2.	Paul Haddow	Directeur exécutif, Affaires internationales
3.	Ed De Jong	Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair
4.	Bryan Walton	Conseil canadien des distributeurs en alimentation
5.	Peter Clarke	Office canadien de commercialisation des oeufs
6.	Giuseppe Caminiti	Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles
7.	Stephanie Jones	Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires
8.	Phil Boyd	Office canadien de commercialisation du dindon
9.	Lisa Bishop	Les Producteurs de poulet du Canada
10	Robert de Valk	Association canadienne des transformateurs de volailles
11	Matt Taylor	Coalition canadienne pour la santé des animaux

**Grippe aviaire : Leçons tirées
Groupe de discussion (Ottawa)
Laboratoires**

**Mardi 24 août 2004
10 h 30 – 13h**

Représentant	Organisation/Direction
Liz Singh	ACIA - Science, Direction des laboratoires
Paul Kitching	ACIA - Centre national des maladies animales exotiques
Peter Wright	ACIA - Centre national des maladies animales exotiques
Ron Lewis	Directeur, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la C.-B., Abbotsford
Grant Maxie	ACIA - Direction des laboratoires
Stephen Norman	ACIA - Science - Biosécurité/Transport
Gilles Dulac	ACIA - Programmes
Christine Power	ACIA – Épidémiologie
Stuart Wilson	ACIA, Opérations
Denis Guitor	ACIA, Liaison, mesures d'urgence et coordination des politiques
Alice Bouffard	ACIA, Produits biologiques vétérinaires

**Grippe aviaire : Leçons tirées
Groupe de discussion (Colombie-Britannique)**

Équipe d'intervention d'urgence du centre opérationnel (EIUCO)

Date : Jeudi 23 septembre 2004

Endroit : Bureau régional, salle Garibaldi, Burnaby (C.-B.)

	Représentants de l'ACIA	Direction /Titre
1.	Phil Amundson	Opérations – Directeur exécutif
2.	Stuart Wilson	Opérations – Directeur régional
3.	Vance McEachren	Opérations – Directeur régional
4.	Ken Stepuchyn	Programmes – Santé des animaux
5.	Wayne Lees	Programmes - Épidémiologiste
6.	Sandra Stephens	Programmes
7.	Cornelius Kiley	Programmes – Santé des animaux / Porte-parole auprès des médias
8.	Gaétan Lévesque	Santé et sécurité au travail
9.	Jim McClendon	Opérations – Gestionnaire sur le terrain
10.	Andrea Dropko	Agent de service
11.	Bob Jackson	Agent de service
12.	Bruce Clarkson	Opérations – Chef sur le terrain
13.	Dave Zeust	Opérations – Chef sur le terrain
14.	Gordon Zosiuk	Opérations – Coordination du personnel
15.	Dana Mosher	Opérations – Logistique des laboratoires

**Grippe aviaire : Leçons tirées
Groupe de discussion (Colombie-Britannique)**

Associations de l'industrie de la volaille de la Colombie-Britannique

Date : Jeudi 23 septembre 2004

Endroit : Bureau régional de l'ACIA à Burnaby

	Organisation	Représentants
1	Fraser Valley Association of Specialty Bird Producers	Everet Van Den Born Ken Falk Rob Donaldson
2	COUCB - Liaison avec l'industrie de la volaille	Marvin Friesen
3	BC Poultry Council	Ray Nickel
4	BC Egg Producers	Peter M. Whitlock Derek Jensen
5	BC Hatching Eggs	Jeff Regier George Gray
6	BC Chicken Marketing Board	Bill Vanderspek
7	BC Turkey Marketing Board	Les Burm
8	BC Poultry Processors	Bruce Arabsky Neil Ambrose, DVM
9	Agriculture et Agroalimentaire Canada	John Berry
10	ACIA - Liaison, mesures d'urgence et coordination des politiques	Kristine Stolarik
11	ACIA – Centre des opérations d'urgence de la Colombie-Britannique	Stuart Wilson Vance McEachren Jim McClendon, DVM Phil Owen, DVM Andrea Dropko

**Grippe aviaire : Leçons tirées
Groupe de discussion (Colombie-Britannique)**

**Partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux de la
Colombie-Britannique (Séance conjointe avec Santé Canada)**

**Date : Vendredi 24 septembre 2004
Endroit : Radisson Hotel, Burnaby (C.-B.)**

	Nom	Titre
--	------------	--------------

Ministère de la Santé de la C.-B

1	Perry Kendall	Agent de santé provincial
2	Wayne Dauphinee	Directeur exécutif, Gestion des urgences

Ministère du solliciteur général de la C.-B.

3	Scott Patch	Programme provincial d'urgence
4	Cam Filmer	Directeur adjoint, Programme provincial d'urgence

Bureau des affaires publiques de la C.-B.

5	Michelle Stewart	Gestionnaire et agente d'information pour le ministère de la Santé
---	------------------	--

Centre de contrôle des maladies de la C.-B.

6	Danuta Skowronski	Épidémiologiste
7	Aleina Tweed	Épidémiologiste
8	Sally Greenwood	Gestionnaire, Information publique
9	Ray Copes	Directeur médical, Salubrité de l'environnement
10	Larry Copeland	Directeur, Services de protection des produits alimentaires

Fraser Health Authority

11	Andrew Larder	Médecin hygiéniste
12	Christine Halpert	Infirmière hygiéniste
13	Dave Burgess	Gestionnaire, Planification et gestion d'urgence

Santé Canada

14	Arlene King <u>Coprésidente de Santé Canada</u>	Directrice, Division de l'immunisation et des infections respiratoires
15	Bill Douglas	Coordonnateur intérimaire de la protection civile
16	Philip Prendergast	Médecin du travail
17	Harsh Thakore	Gestionnaire régional, Santé au travail et sécurité publique
18	Art Davies	Conseiller médical national
19	Blair Parkhurst	Directeur régional, Communications
20	Betsy MacKenzie	Directrice régionale, Population et santé publique
21	Cathy Sabiston	Directrice générale, Santé au travail et sécurité publique
22	Theresa Tam	Épidémiologiste, Division des maladies respiratoires
23	Claude Giroux	Conseiller de direction principal, Centre de mesures et d'interventions d'urgence
24	Jennifer Brioschi	Gestionnaire, Services professionnels
25	Ruth Nicholson	Infirmière en santé du travail

RHDCC

26	Marlene Yemchuk	Agente de santé et sécurité
	Sécurité publique et Protection civile Canada	
27	Paul Crober	Directeur régional
28	Bill White	Coordinateur de l'INE
29	Natalie Dole	Directrice, Opérations, Gestion des mesures d'urgence et sécurité nationale

Ville de Langley

30	Sheena Vivian	
----	---------------	--

Ville d'Abbotsford

31	Don Beer	
----	----------	--

BC Water, Land and Air Protection

32	Jennifer McGuire	Gestionnaire régionale
----	------------------	------------------------

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la C.-B.

33	Chris Zabek	Agronome régional, Fraser Valley North
34	Rick Van Kleeck	Ingénieur en gestion des déchets
35	Ron Lewis	Directeur, Animal Health Centre

AAFC

36	John Berry	Directeur régional
----	------------	--------------------

ACIA

37	Philip H. Amundson <u>Coprésident de l'ACIA</u>	Directeur exécutif, Opérations – Région de l'Ouest
38	Stuart Wilson	Directeur régional, C.-B. continentale
39	Wayne Lees	programme d'hygiène vétérinaire
40	Sandra Stephens	programme d'hygiène vétérinaire
41	Ken Stepushyn	programme d'hygiène vétérinaire
42	Cornelius Kiley	Réseau des programmes – Ouest
43	Jim McClendon	Vétérinaire
44	Bob Jackson	Agent de service, Coordonnateur régional, C.-B. continentale
45	Andrea Dropko	Agent de service, gestionnaire d'inspection, Fraser East, Abbotsford
46	Gaétan Lévesque	Coordonnateur national, Santé et sécurité au travail
47	Denis Allard	Conseiller médical principal

**Grippe aviaire : Leçons tirées
Entrevues dirigées**

Nom	Titre
ACIA	
Richard B. Fadden André Gravel	Président Vice-président exécutif
Bill Anderson Brian Evans	Directeur, Division des aliments d'origine animale Chef Vétérinaire
Doug Steadman Kathy Scott	Directeur exécutif (Région de l'Atlantique), Opérations Coordination des opérations
Phil Amundson Stuart Wilson	Directeur exécutif (Région de l'Ouest) Opérations Directeur régional, (C.-B.) Opérations
Claudine Pagé	Agente des relations bilatérales, Affaires internationales
PARTENAIRES DE L'EXTÉRIEUR	
Santé Canada	
Frank Plummer	Administrateur en chef de la santé publique/l Direction de la population et de la santé publique
Arlene King	Directrice Division de l'immunisation et des infections respiratoires Direction de la population et de la santé publique
Bureau du Conseil privé	
Anita Biguzs	Directrice des opérations
Ross Ezzeddin	Analyste des politiques
Agriculture et Agroalimentaire Canada	
Gilles Lavoie	Directeur général principal Opérations Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
USDA	
John Hahn and	

Barry Meade	
Commerce international Canada Geoff Adams	Directeur adjoint Direction des règlements et des obstacles techniques

ANNEXE 5

INTERVENANTS AUX AUDIENCES INFORMELLES DU COMITÉ À ABBOTSFORD (C.-B.)

Associations et particuliers	Date	Réunion
<p>Agence canadienne d'inspection des aliments</p> <p>Philip Amundson, directeur exécutif, Opérations, Centre opérationnel de l'Ouest</p> <p>Richard Fadden, président</p>	18/01/2005	1
<p>Association de la production des œufs de la Colombie-Britannique</p> <p>Derek Janzen, président</p>		
<p>B.C. Chicken Growers Association</p> <p>Rick Thiessen, président</p>		
<p>B.C. Hatching Egg Association</p> <p>Calvin Breukelman, président</p>		
<p>B.C. Poultry Association</p> <p>Ray Nickel, président</p>		
<p>B.C. Turkey Association</p> <p>Garnet Etsell, president</p>		
<p>Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la Colombie-Britannique</p> <p>Victoria Bowes, pathologiste aviaire</p> <p>Ron Lewis, directeur, vétérinaire en chef</p> <p>Rory McAlpine, sous-ministre</p>		
<p>À titre personnel</p> <p>Jeremy Johnston, médecin</p> <p>Stewart Ritchie, vétérinaire et éleveur</p>		

Associations et particuliers	Date	Réunion
B.C. Egg Marketing Board	18/01/2005	2
David Taylor, président		
Peter Whitlock, gestionnaire de l'exploitation		
Backyard Farmers Association		
Larry Blackhall		
Bob Bradley		
Jim Ferguson		
Barbara Fischer		
John Gilray		
Susan Gorris		
Paddy Head		
Michael Kluckner		
Louise Nicholls		
Fred Reid		
Bradner Farms Ltd.		
Rob Donaldson		
Fairline Development Canada Ltd.		
Allan Leung		
Fraser Valley Duck and Goose		
Ken Falk		
Office canadien de commercialization des oeufs		
Bernadette Cox, gérante, Affaires publiques et corporatives		
Tim Lambert, directeur général		
À titre personnel		
Victoria Bowes, pathologiste aviaire		
Peter Fricker		

Associations et particuliers	Date	Réunion
Association de nutrition animale du Canada Dave Dyble, président Marvin Friesen, Clearbrook Milling Rob Jones, gestionnaire en marketing	19/01/2005	3
B.C. Turkey Association Garnet Etsell, président		
Loewen Acres Dave Loewen Louise Loewen		
Pollon Group Bruce Arabsky		
Primary Poultry Processors Ltd. Clarence Jensen, secrétaire-directeur		
Sunrise Poultry Processors Ltd. Neil Ambrose, directeur, Services vétérinaires		
À titre personnel Victoria Bowes, pathologiste aviaire Kathleen O'Lane Lynn Perrin		

ANNEXE 6 LISTE DES TÉMOINS

Associations et particuliers	Date	Réunion
Agence canadienne d'inspection des aliments Judith Bossé, vice-présidente, Science Jim Clark, vétérinaire principal, Division de la santé des animaux et de l'élevage Richard Fadden, président Theresa Iulano, gestionnaire, Évaluation des programmes intégrés	08/02/2005	21

Un exemplaire des Procès-verbaux du Comité (*séances n^{os} 21, 32 et 34 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Paul Steckle, député

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 14 avril 2005

(Séance n° 34)

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire se réunit aujourd'hui à huis clos à 10 h 13 dans la pièce 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Paul Steckle, président.

Membres du Comité présents : James Bezan, Claude Drouin, Roger Gaudet, Denise Poirier-Rivard, Gerry Ritz, Paul Steckle et Rose-Marie Ur.

Membres substitués présents : Peter Julian pour Charlie Angus, Susan Kadis pour Wayne Easter et Randy White pour Larry Miller.

Aussi présents : *Bibliothèque du Parlement* : Jean-Denis Fréchette, analyste principal.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité reprend son étude sur la grippe aviaire — suivi de la mission d'information à Abbotsford.

Le Comité poursuit son étude d'une ébauche de rapport.

Il est convenu, — Que le rapport soit intitulé: Profiter d'une crise de gestion pour devenir de meilleurs gestionnaires de crise: l'épizootie de grippe aviaire de 2004 en Colombie-Britannique.

Il est convenu, — Que l'ébauche de rapport telle que modifiée soit adoptée.

Il est convenu, — Que, dans la mesure où cela ne modifie pas le contenu du rapport, le président, le greffier et les attachés de recherche soient autorisés à apporter au rapport les modifications jugées nécessaires, erreurs de grammaire et de style et que la greffière fasse parvenir aux membres l'ébauche finale du rapport avant qu'il soit déposé.

À 11 h 34, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

La greffière du comité

Bibiane Ouellette